

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 juin 1965

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### DÉCLARATION SUR LES MESURES À ÉTUDIER

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration à la Chambre au sujet de l'ordre des travaux pour les prochains jours, qui pourra naturellement être modifié s'il survient des affaires urgentes.

Quand nous aurons terminé les deux résolutions visant la procédure parlementaire, nous avons l'intention de saisir la Chambre des deux mesures sur les banques qui figurent au *Feuilleton*, soit le bill C-102 modifiant la loi sur les banques et le bill C-103 concernant les banques d'épargne de la province de Québec. Quand ces projets de loi auront franchi l'étape de la deuxième lecture, ils seront déferés au comité approprié. L'examen en comité prendra sans doute quelque temps, de sorte qu'il faudra une mesure législative spéciale pour prolonger les présentes chartes de banque.

• (2.40 p.m.)

Ensuite, monsieur l'Orateur, nous voulons présenter les résolutions et les projets de loi pour donner suite aux propositions budgétaires. Ces mesures ont droit à une certaine priorité, surtout à cause de la réduction de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet.

Ensuite, il serait souhaitable et même important de faire avancer notre étude des subsides. Par exemple, il y aura un crédit supplémentaire visant à mettre en vigueur le programme de subventions et de prêts à verser aux sans-travail qui cherchent un emploi. Le nouveau stimulant visant à attirer l'industrie dans certaines régions pour y accroître l'emploi et le revenu constitue une autre mesure nouvelle et importante qu'il faudrait étudier bientôt. Il y a aussi d'autres mesures législatives importantes, mais non litigieuses à mon sens, que nous aimerions présenter bientôt: la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche; l'article n° 20 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, bill modifiant la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement; certaines mesures législatives concernant les anciens combattants; le bill visant à établir une commission des réclamations des Indiens, déjà inscrit au *Feuilleton*, ainsi que l'ordre établis-

sant un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier la situation des pénitenciers de l'État.

Voilà le programme immédiat, monsieur l'Orateur, que j'aimerais soumettre à la Chambre. Je crois qu'il nous réserve amplement de travail pour la présente partie de la session et si nous le complétons, nous aurons sans doute droit au congé d'été que nous attendons tous avec impatience.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le programme annoncé par le premier ministre, en ce 39<sup>e</sup> jour de la présente session, indique qu'il va s'écouler encore de nombreux jours avant que le programme législatif ait été entièrement examiné, en dépit de la collaboration manifestée par la loyale opposition de Sa Majesté à l'égard des mesures législatives que le Parlement doit adopter.

Toutefois, je dois signaler que les mesures mentionnées dans les résolutions budgétaires ne remédieront pas à la situation économique qui, depuis deux ou trois semaines, révèle à un degré inhabituel, tant au Canada qu'aux États-Unis, des tendances qui n'ont rien de réjouissant. Il y a la situation de la Bourse, le problème croissant de la balance des paiements à l'égard du commerce canado-américain, l'augmentation relativement faible des exportations par rapport à l'accroissement concret des importations; il y a enfin la nécessité de prendre des mesures au sujet d'une question que nous avons rappelée à la Chambre plusieurs fois: la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 à l'égard des matériaux de construction et de la machinerie servant à la production. C'est impérieux et je suis sûr que si, avec la collaboration de la Chambre, nous pouvions seulement toucher le cœur du gouvernement à ce propos, on pourrait enregistrer des progrès rapidement. Lors de l'assemblée annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens, à Toronto, hier...

**Des voix:** Règlement!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...on a affirmé que la taxe de vente de 11 p. 100 a placé l'industrie canadienne dans une situation injuste.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! La déclaration du premier ministre était très